

Convention de partenariat avec les services fiscaux du Doubs et les services déconcentrés du Trésor Public

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

AVIS	
Commission n°1	Validation du Vice-Président
Séance du 24/04/06	Favorable
Bureau	
Séance du 13/04/06	Favorable
Le 3/05/06	

A l'instar de ce que les communautés urbaines de Bordeaux et Lyon ont mis en place via leurs observatoires fiscaux, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon souhaite formaliser sa collaboration avec les services fiscaux du Doubs. Cette collaboration repose sur un échange régulier d'informations et sur des analyses communes sur certaines thématiques fiscales : suivi des « dominants », étude des rôles, statistiques, veille juridique,...

Enfin, conformément au rôle de conseil en matière fiscale qui est dévolu depuis le 1^{er} octobre 2004 aux services déconcentrés du Trésor Public, il a été souhaité l'intervention du comptable de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon.

Cette convention a été rédigée sur la base d'une proposition des services fiscaux du Doubs, amendée par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et est en cours d'étude par les services fiscaux et du Trésor.

Une cérémonie de signature est envisagée le 6 juillet 2006.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de convention de partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, les services fiscaux du Doubs et les services déconcentrés du Trésor Public, et sur l'autorisation donnée Monsieur le Président à signer cette convention.

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 109

Contre : 0

Abstention : 0